



## MUTUELLE RETRAITES (2) TOUJOURS INACCEPTABLE !!



Le 14 Septembre, nous avons été conviés à une deuxième réunion de négociation sur les «Frais de santé des retraités ».

Cette réunion a malheureusement confirmé le souhait de la Direction exposé le 23 Juin lors de la première réunion, à savoir :

⇒ L'ARRET A TERME DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA MUTUELLE DES RETRAITES ACTUELS !

⇒ CE QUI CONDAMNE LES PRE-RETRAITES ET SALARIES ACTIFS D'AUJOURD'HUI !

Après le scandale du passage au contrat responsable pour tous au 1<sup>er</sup> MAI 2016 possible grace au soutien de certaines organisations syndicales, la Direction Générale cherche à nouveau des complices pour faire des économies sur le dos des salariés.

FO mettra tout en œuvre pour s'opposer à ce projet.

### RAPPEL DE QUELQUES CHIFFRES INTERESSANTS :

- Intérêts de la dette payés par Areva en 2015 aux banques :

**307 Millions d'€**

- Coûts engendrés par le montage capitalistique et la création de NEWCO ou NEW AREVA HOLDING :

**500 Millions d'€**

- Coûts annuels que représente la part employeur de la mutuelle des retraités :

**4,7 Millions d'€**

- Perte nette moyenne par salarié si l'entreprise ne participe plus aux frais de sante des retraites pour une durée de retraite de 25 ans :

**19.300 €**

**L'entreprise propose à la place 2300 € pour ceux qui sont déjà en retraite et 0 pour les autres**

La délégation FO a clairement affiché son opposition sans équivoque à un arrêt de la participation employeur, et ce même si c'est de manière progressive.

La Direction exclut tout projet de retour à « bonne fortune » sur ce sujet alors qu'elle affiche des prévisions de résultat opérationnel positif à partir de 2019.

Nous espérons que, cette fois, aucune organisation syndicale ne cèdera et que la Direction ne réussira pas comme pour le passage au contrat responsable à trouver des alliés de circonstance.

Le 27 Septembre 2016, en présence du Directeur Financier Stéphane LHOPITEAU, FO a renouvelé (malheureusement seul) sa demande pour que la Direction revoit sa position sur les 3 sujets qu'elle a décidé de mettre sur la table (Mutuelle des retraités, CET et forfait jours cadres) au regard des enjeux du groupe sans aucune mesure avec les économies potentiellement générées.

Au vu de sa réponse, on peut se féliciter d'avoir garanti TOUS les autres sujets par la signature du protocole de Juillet. Sur ces 3 sujets engagés, FO ne cèdera rien !

**A notre demande la Direction a accepté d'isoler le sujet des groupes fermés de retraités (problème de l'explosion des coûts pour ces groupes fermés) de celui du financement par l'employeur.**